



## DELIBERATION N°20140100 DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 15 septembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 5 septembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 3 représentés, 1 excusé, 1 absent, savoir :

#### ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19 h 48) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 47) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES :

- M. RIVAT Jean-Paul qui donne pouvoir à M. CADEGROS Régis (jusqu'à 19 h 48).
- M. CIGNA Alexandre qui donne pouvoir à Mme FLECHET Andonella.
- M. KIZIRIAN Philippe qui donne pouvoir à M. VALETTE Stéphane.

#### EXCUSE ou ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 47).

#### SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA.

-----oooOooo-----

#### O B J E T :

<b>SAINT-ETIENNE METROPOLE - CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE DES TRANSFERTS DE CHARGES - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT</b>
---

## **MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Lors de sa séance du 15 mai 2014, le conseil de communauté de Saint-Etienne Métropole a délibéré pour constituer une nouvelle Commission Locale des Transferts de Charges (CLETC).

Le rôle de cette commission est d'évaluer la charge nette transférée pour chaque transfert de compétence entre les communes et la communauté d'agglomération, puis de produire un rapport qui est ensuite soumis à l'approbation des communes membres.

Ladite commission est composée d'un membre des conseils municipaux de chaque commune.

Afin que cette dernière puisse engager ses travaux, il y a lieu de désigner le représentant de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

### **DECIDE :**

- **de procéder** à la désignation de l' élu chargé de représenter la collectivité au sein de cette instance.

Candidat : M. Régis Cadegros

Le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote, a obtenu :

- M. Régis Cadegros : 32 voix pour et 6 abstentions.

Est donc élu : M. Régis Cadegros à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 6 abstentions.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 16 septembre 2014  
Le maire,  
Signé :  
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140915-dl20140100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2014